



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4233 du 12 juin 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Vente et utilisation de poisons contre les animaux ».

Madame la Ministre,

En date du 12 juin 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de la Ministre de la Justice.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue